



# Ligue d'Aéromodélisme

## Bourgogne - Franche-Comté

Annexe au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2022

### Présentation :

Après le café d'accueil, l'émergence de présence et le contrôle du paiement des repas, le président a débuté l'assemblée générale en remerciant de leur présence, les représentants et membres présents des clubs de la Bourgogne Franche Comté.

Toute la présentation a été faite par Powerpoint.

La pandémie de COVID si elle est moins grave, elle perturbe quand même les rencontres. Deux représentants de clubs se sont déclarés positifs. Cependant le nombre de participants est correct malgré cette situation pour cette AG à Besançon.

Le président a fait remarquer que des clubs de Bourgogne Franche Comté ont bien signalé leurs indisponibilités. Il regrette seulement que certains ne fassent aucun retour.

### L'année 2022 :

#### Les effectifs :

Le président a présenté les effectifs des départements et de leurs clubs. Il faut souligner une très légère augmentation du nombre de licences en BFC.

#### Formation :

Le président a présenté les chiffres des ailes, brevets et qualifications obtenus dans l'année.

#### Ecole de formation Aéromodélisme

- Le président a fait le point sur les clubs labellisés « EFAM » (école de formation aéromodélisme). Le président a présenté les critères d'obtention et le cheminement des demandes. D'autres clubs seront candidats prochainement.

#### - Site internet de la LAM BFC :

Le président rappelle que le site de la LAM est accessible en partie ou en totalité, pour les adhérents connectés, en fonction de leur statut. Les présidents de clubs ou membres de bureaux, examinateurs, doivent être inscrits, pour voir les documents ou les informations qui les concernent.

#### Echéances des clubs :

Pour les comités directeurs de club ne pas hésiter à consulter les échéances des clubs. Des menus sont réservés pour les infos des départements. Tous les documents de la LAM BFC sont disponibles en fonction des autorisations de chacun.

### Aéromodèles

La réglementation sur les aéromodèles est à suivre sur le site de la FFAM. Des liens avec ALPHA TANGO permettent de suivre les évolutions émises par la DGAC.

#### Modèles de catégorie B :

La FFAM a repris à son compte le suivi des modèles de catégories B. Un membre du comité directeur FFAM gère toutes les questions sur les catégories B.

### **Les Actions 2022 :**

- La LAM BFC a organisé une formation technique en octobre sur les motorisations qui avait dû être annulée avec les confinements de 2020.
- Une formation de dirigeants a eu lieu à Beaune en avril avec 20 personnes animée par le président de la LAM BFC.
  
- L'aide aux compétiteurs se concrétise en apportant une aide en matériel pour les 14 participants à des championnats de France, Championnats d'Europe et Championnats du monde.
  
- A remarquer les performances en F5J de Marie Ange Groz du club de Montbéliard qui termine 1ere en féminines aux championnats d'Europe et de Baptiste Senouque qui fait la seconde place en juniors aux mêmes championnats d'Europe.
  
- Dotation en matériel des clubs avec la FFAM et en partie par la LAMBFC en fin d'assemblée générale.
- Les réunions du comité directeur de la ligue ont eu lieu mi-janvier et octobre 2022. Avec l'augmentation du prix des carburants, toutes les réunions se sont faites par Visio-conférence.
  
- Participation aux différentes AG et réunions des instances Régionales CRDS DRJSCS se sont faites en visio-conférence et en présentiel.
  
- Aide aux féminines (réduction sur licence, communication)
- Cette action est obligatoire pour la région bourgogne Franche Comté. Le président rappelle aux clubs qu'il doivent appliquer directement cette réduction à toutes leurs féminines. Concernant l'une des questions écrites le président rappelle que le formulaire a une double fonction : connaître les clubs qui appliquent cette règle et pour le suivi comptable. La réduction est de 10€ pour les féminines. Les retours seront à effectuer en juin par les clubs au président de la LAM BFC. Cette réduction est à appliquer dès la prise de licence des féminines. Dotation en matériel pour 2 clubs pour former des féminines.
  
- Pour payer des actions aux clubs, Il est demandé à ces derniers qui ne l'ont pas encore fait de renvoyer leur RIB au Trésorier de la LAM BFC. Un document annuel justifiant de la réduction sera fourni aux clubs pour signature des adhérentes.
  
- La reconduction d'aides aux compétiteurs avait été validées pour 2022, 16 compétiteurs en ont bénéficié.
  
- Aider la compétition. Subvention de la LAM BFC aux clubs organisant un championnat de France et aide aux clubs pour accéder à d'autres subventions (région FFAM...).
  
- Les délégués départementaux ont été invités à faire des actions pour leur département et surtout de ne pas attendre la fin de saison.
  
- Des clubs ont reçu des aides pour des aménagements de terrain.
  
- Les clubs peuvent compter sur la LAM BFC pour monter leurs dossiers de subventions d'investissements

## **Présentation des compétitions :**

### **Compétitions F3A (voltige RC)**

Deux concours de voltige F3A ont eu lieu, un à LUZY (58), un autre à Sermange (39).

### **Compétitions F3M (voltige grand modèle)**

Pas de compétition voltige grand modèle en Bourgogne Franche-Comté.

### **Compétitions F3H(Hélicoptères)**

Pas de compétition Hélicoptères en Bourgogne Franche-Comté.

### **Compétitions F9U(FPV)**

Pas de compétition DRONE en Bourgogne Franche-Comté.

## **Compétitions planeurs :**

Daniel Rabiant a présenté les activités de loisirs et les compétitions qui se sont déroulées avec les résultats. A remarquer que le club de Joigny accumule de bons résultats en F3J F5J et F3K, avec Montbéliard. En F3Q deux nivernais sont actifs dans cette discipline.

## **Comptabilité Résultats 2022 :**

Le résultat de la saison 2022 est négatif de -501.90€. Ce résultat s'explique par le fait que la subvention FDVA de 1000€ n'a pas été attribuée pour erreur de service instructeur. Pour les autres subventions, 3900€ du CRDS et 2600€ de l'ANS.  
(Voir le compte de résultats et bilans)

## **Les actions 2023**

Le président présente les actions de 2023 pour les soumettre au vote de l'assemblée générale

- Des formations des examinateurs QPDD aura lieu sur la ligue 1 en Bourgogne et une en Franche Comté (dates à définir.)**
- Les actions pour les jeunes pour l'accès à la compétition avec un protocole.**
- Les actions pour toutes les féminines. Réductions/licences + matériel.**
- Les actions pour la mise en œuvre des compétitions et Championnat de France.**
- Soutien aux compétiteurs participant aux Championnats de France Championnats d'Europe, Championnats du Monde.**
- Soutien aux clubs pour aménagement de terrain et urgence matériel.**
- Soutien pour les (JPO) journée porte ouverte ; petit matériel avion.**
- Soutien pour les (SAPA) Spectacle Aérien Publique d'Aéromodélisme. Communications, matériel.**
- Mise en place de la formation de moniteur à étudier en 2023.**
- Communication pour faire venir des adhérents dans les clubs.**

Suite à la présentation des actions 2023 et du budget l'assemblée générale a voté les actions et le budget 2023.

**Rappel du président :**

**Le bilan des clubs :**

- Les clubs doivent vérifier leur bilan avant la mi-décembre. Tout écart doit être signalé par mail à la FFAM. Cette vérification peut être faite tout au long de l'année. Les éléments sont accessibles sur l'onglet Bilan dans votre espace des dirigeants. Des modifications ont été apportées sur le nombre de points et de nouveaux thèmes sont ajoutés

**Questions diverses : 6 questions diverses.**

**Question Acrofly (275)**

*Concernant les féminines, pourquoi devoir remplir une fiche chaque année pour les Remboursements des 10 Euros alors que la Ligue à accès aux informations de licences et que la FFAM, lors de l'enregistrement de cette même licence demande le genre masculin ou féminin. La ligue n'est-elle pas déjà en possession de cette information ?*

R) Ce formulaire est fait pour contrôler les clubs qui appliquent la règle et sert de justificatif pour la comptabilité de la LAM BFC.

**Questions Joigny (409)**

*1- Peux t'on faire un don à notre club pour les frais de déplacements à une rencontre ou une compétition et les déclarer aux impôts ?*

R) Le bénévole doit agir gratuitement et intervenir pour le compte de l'association. Ainsi le bénévole doit participer, sans contrepartie, ni aucune rémunération, en espèce ou en nature, à l'animation ou au fonctionnement de l'association. Donc pas pour les rencontres ou compétitions.

*2- Est ce que le club doit déclarer les dons aux impôts*

*(La procédure est-elle en place) ?*

R) Oui la procédure est en place voir sur le site FFAM dans le contenu informatif Sur le fonctionnement fédéral > Dons et remboursement de frais > Guide des dons aux associations page 6 § 7.

**Questions Aéroclub Jean Mermoz (442)**

*1- Dans le club Infos N° 15 du mois de décembre 2021 il y avait un sujet sur le fait que les télépilotes devaient s'enregistrer comme exploitant d 'UAS quelles sont les modalités et contraintes de ce nouveau dispositif. Faut-il mettre le nouveau numéro sur ses modèles.*

Pour les contraintes comme expliqué en assemblée générale, il faut vérifier le numéro d'exploitant aéromodélisme sur le site ALPHATANGO sur la page où sont enregistrés vos modèles. Ce numéro sera demandé à l'inscription des licences saison 2024.

Suivant l'ANNEXE 6 du GUIDE ASSOCIATIONS D'AÉROMODÉLISME (DGAC): Numéro à apposer sur les aéronefs

Si la masse de l'aéronef est supérieure à 800g, il est requis d'apposer la mention suivante :

UAS-FR-[XXX] à l'extérieur (à l'aide d'un autocollant par exemple), etc...

Ce numéro suffit tant que le modèle est utilisé en France.

2- *Cette année comme vous avez dû vous en rendre compte il y a eu peu de meetings organisés certains étaient même discriminatoires puisque réservés à une certaine élite, alors que de nombreux meetings avaient été remplacés par des « portes ouvertes » C'est du fait de la complexité mise en place par la DGAC. Serait-ce la fin des meetings champêtres, ou alors faudra-t- il traverser la France pour en trouver ? Comment conserver sa qualif si tout le monde fait comme ça ? Sachant, il me semble, que pour organiser des portes ouvertes seuls les pilotes détenteurs de QPDD sont autorisés à voler sans faire de démonstration de voltige ?*

R) La réforme des manifestations avec la formation des directeurs des vols a freiné le nombre de manifestations Pas forcément en BFC puisque 3 SAPA ont eu lieu cette année, Il n'y en a pas plus dans les années passées. Cependant on constate que la fonction de directeur des vols fait peur aux adhérents qui l'assuraient par le passé. Quant à ce que les meetings soient réservés à des élites, cette organisation est de la responsabilité des clubs. A notre avis il faut réserver du temps pour faire évoluer des modèles accessibles aux publics. Nous espérons que les « meetings champêtres » existent car il n'y a pas de réglementation.

Pas sûr non plus que les JPO (journée porte ouverte aient remplacé les SAPA (spectacle aérien publique d'aéromodélisme). Ces journées risquent même de ramener plus d'adhérents puisque qu'il y a de la double commande pour ce faire une idée des capacités de chacun. Pour conserver ses QPDD les clubs doivent se motiver pour faire des meetings. Pour infos un nouvel arrêté sortira on l'espère pour le début 2023 avec des simplifications.

3- *2023 est l'année de renouvellement de la formation télépilote comment cela va-t-il- il se passer faudra-t- il attendre la date d'échéance pour renouveler ou pourra-t- on anticiper ?*

R) La formation télépilote devra être repassée soit depuis le site « ALPHA TANGO » ou depuis le site de la FFAM. Elle est d'ores et déjà disponible sur le site « ALPHA TANGO ». Vous pouvez déjà consulter.

4- *Le questionnaire de santé est-il vraiment un questionnaire de santé ? Est-il pour tous les licenciés ? Certaines questions sont détournées ?*

R) Le règlement médical a été rédigé sur les recommandations du code du sport et de notre médecin fédéral. L'article L. 231-5 du code du sport rappelle que les fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires.

La commission médicale nationale (CMN) de la FFAM a pour objet :

- d'assurer l'application au sein de la FFAM de la législation médicale édictée par le ministère de la jeunesse et des sports ;
- de promouvoir toute action dans le domaine de la prévention et de la formation dans le secteur médical dans le respect du code de déontologie médicale.

Le questionnaire santé est pour tous les licenciés

Dotations matérielles LAM BFC 2022 :

Les dotations matérielles ont été attribuées en fin d'Ag aux clubs suivants :

CLUB AEROMODELISME AVALLONNAIS - CL  
MODEL AIR CLUB DE GRAY - PC  
CLUB AERO. DU PLATEAU MAICHOIS - CL  
AERO MODELE CLUB D ECHEVANNES - PC  
AERO CLUB JEAN MERMOZEG - F  
AERO-MICRO-CLUB DE PHAFFANS - PC  
LES AIGLES DE MOROGES - PC  
MODEL CLUB DU PAYS BEAUNOISEG - F  
LES HYDRAVIONS DES BALLASTIERES - HY  
CL Cliik  
PC Polyclub  
EG Easyglider  
HY Hydravion  
Club Présent  
Club représenté

Signature  
Le président



Le secrétaire de séance :

